

Agroscope, un centre de compétences de la Confédération



Jean-Philippe Mayor, Chef suppléant Agroscope

«En tant que politicien, lorsque vous allouez 200 millions de francs aux CFF, vous voyez le résultat: il y a davantage de trains qui roulent. En revanche, si vous versez 200 millions à la recherche, vous ne verrez rien. L'unité de temps du politicien est de quatre ans, alors que celle de la recherche s'échelonne entre dix et quinze ans.»

Valentin Amrhein

Chère lectrice, cher lecteur,

En vertu de divers articles de loi¹, la Confédération veille à ce que l'agriculture contribue à plusieurs missions bien spécifiques. En outre, elle soutient les agriculteurs en contribuant à l'acquisition et à la transmission de connaissances. Pour ce faire, le Conseil fédéral a, entre autres, adopté en 2012 la révision totale de l'ordonnance sur la recherche agronomique (ORA), qui définit ses trois tâches fondamentales de manière précise:

1. recherche et développement au profit du secteur agricole et de la filière alimentaire;
2. mise à disposition de bases pour l'élaboration de la législation par les autorités fédérales;
3. tâches d'exécution dans le cadre des dispositions légales.

Agroscope est donc le centre de compétences de la Confédération dans le domaine de la recherche agronomique. A cet égard, elle apporte une contribution importante à une économie agroalimentaire durable et à un environnement intact, favorisant une meilleure qualité de vie pour tous. Dans le secteur agroalimentaire, Agroscope se profile par les caractéristiques particulières suivantes:

- une approche qui conjugue la recherche, le conseil politique, l'exécution, l'échange de savoir et le transfert de technologie;
- une combinaison ciblée de recherche technique mais aussi fondamentale orientée vers l'application et de proximité avec le terrain;
- une recherche axée sur le long terme et la continuité;
- une infrastructure moderne, décentralisée, qui tient compte de différences régionales en matière d'agriculture et d'environnement.

Cette position particulière n'a pas échappé aux décideurs de notre pays². Ainsi, osons espérer que l'observation de Valentin Amrhein (voir citation ci-dessus) soit comprise du législateur et qu'en ces temps d'économies, les autorités de notre pays considèrent à sa juste place l'importance du travail de fond de la recherche agronomique menée sur le long terme par Agroscope. Le mandat de prestations en vigueur permet de garantir la meilleure orientation possible sur les points forts thématiques et d'améliorer l'effet de synergie entre les sujets prioritaires de la recherche. La cohérence entre le plan directeur de la recherche et le mandat de prestations est assurée et l'orientation sur les résultats est réalisée. C'est ainsi qu'année après année, Agroscope rend compte de son activité et de l'atteinte des objectifs.

Il apparaît clairement que sa recherche fournit à un rythme soutenu des résultats tangibles et utiles répondant aux critères énoncés ci-dessus. Un affaiblissement aurait inévitablement des répercussions dommageables pour notre agriculture et *a fortiori* également pour notre société.

¹Art. 104 Cst; art. 7, al. 3, Org-DFE ; art. 113 et 114 LAgr.

²B. Lehmann, 2011. Importance de la recherche agronomique suisse à l'échelle mondiale. In: *Recherche Agronomique Suisse* 2 (11–12), 483.